YERRES

*Service Culturel*
*N° tél. : 01.69.48.93.93*
*N/Réf. : NDA/ACD/JS*

**DECISION N° 2005/331**

**OBJET :** Convention d'occupation temporaire de la salle André Malraux
- conclue avec Madame Emma-Chantal BAY, artiste peintre

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 04 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre de sa programmation culturelle une exposition de peintures en collaboration avec Madame Emma-Chantal BAY, demeurant 133 rue de Saussure – 75017 PARIS,

**DECIDE**

DE signer une convention d'occupation temporaire de la salle André Malraux du mercredi 04 janvier au lundi 23 janvier 2006 inclus, avec Madame Emma-Chantal BAY, susvisée.

DIT que cette occupation se fera à titre gratuit,

Fait à Yerres, le 18 octobre 2005

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91330 (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération